



L'intégration scolaire des enfants autistes en France

État des lieux



1. L'intégration scolaire des enfants handicapés: un choix de société
2. L'intégration scolaire des enfants autistes en France : une insuffisance flagrante
3. Éléments de comparaison internationale
4. Un mode d'intégration novateur : l'exemple de l'association Autistes sans Frontières
5. Préconisations

Brefs rappels sur l'autisme

- l'un des cinq troubles envahissants du développement (TED)
- un développement déficient de l'interaction sociale et de la communication
- il peut être accompagné d'autres handicaps : déficience intellectuelle, troubles sensoriels et moteurs, etc.
- il se manifeste durant les trois premières années de la vie
- on ne guérit pas de l'autisme mais une personne autiste, si elle reçoit des soins et une éducation adaptés, peut faire d'énormes progrès, tout au long de sa vie

1. L'intégration scolaire des enfants handicapés : un choix de société

- **1909** : création de classes de perfectionnement et des écoles autonomes de perfectionnement
- **années 1960** : début de la lutte contre les discriminations
- **1975** : l'éducation des personnes handicapées et leur intégration scolaire sont reconnues comme une obligation nationale
- **1996** : l'autisme est reconnu comme un handicap
- **2005** : la scolarisation dans l'école la plus proche du domicile, désignée comme l'« établissement de référence », doit être recherchée en priorité (loi du 11 février 2005)

2. L'intégration scolaire des enfants autistes en France : une insuffisance flagrante

2.1 Quelques chiffres

- nombre de jeunes atteints de TED en France : environ 42 200
- nombre de jeunes souffrant d'autisme en France : environ 13 900
- nombre de jeunes atteints de TED bénéficiant d'une intégration dans une école ordinaire publique (dans une classe spécialisée ou dans une classe ordinaire) : environ 500, soit 1,2 % de leur nombre total



2.2 L'intégration scolaire individuelle de jeunes autistes en France : l'œuvre d'associations

- depuis 2003, l'embauche d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS, présents dans la classe aux côtés de l'enfant handicapé) par l'Education Nationale a donné un nouvel élan à l'intégration scolaire individuelle. Mais les AVS (6.500 postes prévus pour la rentrée 2006), faute de formation adaptée, bénéficient surtout aux handicapés moteur et auditifs.
- les rares intégrations individuelles en milieu ordinaire d'enfants autistes sont, dans la plupart des cas, mises en place grâce à l'insistance des parents
- elles sont généralement financées par des associations de parents ; elles sont reconnues par l'Education nationale et font l'objet de convention avec les associations.

La loi du 11 février 2005 oblige pourtant les pouvoirs publics à assurer la scolarisation des enfants handicapés



2.3 Les obstacles à l'intégration scolaire des enfants autistes en France

- la non reconnaissance de l'aptitude des personnes autistes à être scolarisées
- leur orientation quasi-systématique vers les structures protégées (hôpitaux de jour) dès leur plus jeune âge
- le non respect de leur droit à l'instruction (64% d'entre elles n'ont accès à aucune forme d'apprentissage scolaire)
- la prédominance des thérapies psychanalytiques considérées comme seule prise en charge valable
- des thérapies éducatives ignorées par les autorités médicales et sanitaires malgré leur efficacité
- un manque de formation des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) en charge des intégrations individuelles dans les écoles « ordinaires »
- un enjeu financier



un écart flagrant, en France, entre les textes officiels et la scolarisation effective des enfants et des adolescents autistes

« l'intégration en milieu ordinaire est présentée comme la règle générale, le reste étant considéré comme dérogation, alors que c'est la situation inverse qui prévaut »

Christine Philip, professeur au CNEFEI
(Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée)

3. Comparaisons internationales

3.1 Des programmes éducatifs mis en œuvre à l'étranger

- une méthode éducative spécifique et adaptée aux personnes autistes, la méthode TEACCH (Traitement et éducation des enfants avec autisme et autres handicap de la communication), a été créée aux Etats-Unis en 1972
- des classes intégrées au milieu scolaire ordinaire ont été ouvertes dans les années 1970, aux Etats-Unis, au sein du système public d'éducation
- des spécialistes de nombreux pays se sont inspirés du programme TEACCH pour mettre au point des méthodes éducatives adaptées aux personnes autistes leur permettant d'accéder aux apprentissages et devenir autonome

3.2 Exemple de l'Italie

- 1971 : la loi reconnaît que l'instruction obligatoire se déroule pour tous dans les classes ordinaires
- 1977 : la loi prévoit, dans les classes, la présence d'enseignants de soutien pour les enfants handicapés
- 1988 : fermeture des derniers hôpitaux psychiatriques
- 1992 : la loi affirme qu'il est nécessaire de garantir à tous le droit à l'instruction
- **depuis 1992 : tous les enfants autistes sont scolarisés dans les classes ordinaires des établissements scolaires**
- 2002-2003 : 74 626 postes d'enseignant de soutien, présents dans les classes pour seconder l'enseignant et aider à l'intégration des enfants handicapés

3.3 Exemple de la Grande-Bretagne

- le système scolaire permet un aménagement des cursus et la mise en place d'aides spécifiques
- les méthodes éducatives créées à l'attention des personnes autistes sont largement développées, comme le sont les recherches comportementalistes
- les parents peuvent choisir entre différents modes de scolarisation : écoles spécialisées, classes spécialisées, classes ordinaires avec soutien spécifique
- la plus importante association de parents, la National Autistic Society, joue un rôle majeur pour informer les parents, former des professionnels et gérer des écoles spécialisées

3.4 Bilan des comparaisons

- l'orientation quasi-systématique vers les hôpitaux de jour et l'interprétation psychanalytique de l'autisme : des freins à la scolarisation des enfants autistes en France
- leur scolarisation, pour être efficace, doit aller de pair avec la mise en place de thérapies éducatives spécifiques qui restent ignorées en France par les autorités médicales et sanitaires
- il est possible de scolariser les enfants autistes qui en ont le potentiel s'il existe une forte volonté politique susceptible de reconnaître leur droit et leur aptitude à la scolarisation et de faire évoluer les mentalités
- la formation des personnes accompagnant l'enfant autiste au sein de la classe est un élément primordial pour assurer une intégration scolaire réussie

4. Un mode d'intégration novateur : l'exemple d'Autistes sans Frontières

4.1 Une fédération d'associations de parents

- association créée en 2004 pour fédérer des associations de parents finançant l'embauche et la formation d'accompagnateurs spécialisés pour rendre possible l'intégration scolaire des enfants autistes
- Autistes sans Frontières participe au financement de projets individuels d'intégration scolaire
- 2006 : Autistes sans Frontières co-finance les actions de 10 associations



4.2 Un dispositif original d'intégration scolaire individuelle

- **partenariat** avec des psychologues spécialisés dans l'évaluation et la prise en charge psycho-éducative des personnes autistes ou présentant des troubles envahissants du développement
- recrutement de **personnes qualifiées**, ayant reçues une formation initiale sur l'autisme pour guider de manière efficace l'enfant autiste au sein de la classe et l'aider à s'intégrer
- mise en place **d'un accompagnement individuel intensif impliquant « le 1 pour 1 »** c'est-à-dire 1 accompagnateur (recruté à plein temps) pour 1 enfant.
- **supervision et formation des accompagnateurs**, relations avec l'enseignant et la famille assurées par un psychologue référent

2005 : Autistes sans Frontières a participé au financement de 60 projets individuels d'intégration



4.3 Un bilan positif

- des enfants qui font d'énormes progrès (autonomie, socialisation, expression...) et pour lesquels un avenir au sein de la société devient possible
- des familles plus sereines
- Une expérience enrichissante de découverte du handicap et de la différence pour l'enseignant et pour les autres élèves
- un dispositif 3 fois moins coûteux que le prix de revient d'une place en institution fermée



5. Préconisations

- la généralisation de l'intégration scolaire individuelle pour les enfants autistes qui en ont le potentiel
- la promotion et la mise en place de thérapies éducatives spécifiques, adaptées aux personnes autistes leur permettant d'accéder aux apprentissages et de repousser les limites de leur handicap
- l'information des membres des Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui sont chargées de prendre les décisions relatives à l'orientation des enfants handicapés
- la création d'un nouveau métier : accompagnateur de personne autiste
- la promotion de l'insertion professionnelle des adultes autistes